



Ordonnance de télécom CRTC 2019-182

Version PDF

Référence : 2019-147

Ottawa, le 28 mai 2019

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant	AMT 529 Tarif général – Migration du service Liaisons SIP vers le Tarif des services nationaux	23 avril 2019	14 mai 2019
Bell Canada	AMT 950 Tarif des services nationaux – Introduction du service Liaisons SIP dans le territoire d'exploitation de Télébec, Société en commandite, migration du service d'autres tarifs et modifications au service	23 avril 2019	14 mai 2019
Bell Canada	AMT 7592 Tarif général – Migration du service Liaisons SIP vers le Tarif des services nationaux	23 avril 2019	14 mai 2019
Bell MTS	AMT 815 Tarif général – Migration du service Liaisons SIP vers le Tarif des services nationaux	23 avril 2019	14 mai 2019
Télébec, Société en commandite	AMT 508 Tarif général – Modifications au Service de relais Bell	23 avril 2019	14 mai 2019

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général

Canada^{ca}